

père, céda aux sollicitations de sa femme, et accéda à toutes les demandes du pape. Nicolas retourna triomphant au palais patriarcal, et ordonna aux archevêques de France de quitter Rome à l'heure même, sous peine d'être condamnés au supplice des malfaiteurs, et d'avoir les yeux arrachés et la langue coupée.

Gonthier, désespéré du lâche abandon de Louis, envoya son frère Hilduin pour remettre au pape une protestation énergique contre les infâmes violences dont le saint-siège le rendait victime. Nicolas refusa de recevoir le jeune Hilduin; alors celui-ci se rendit armé et suivi de ses gens de guerre à la basilique de Saint-Pierre; les custodes qui gardaient cette église ayant voulu lui interdire l'entrée du temple, il les repoussa à coups de bâton, et plusieurs furent assommés sur la place; il déposa ensuite la protestation de Gonthier sur le sépulcre de saint Pierre, et sortit de l'église l'épée à la main. Pendant cette scène de tumulte et de carnage, les soldats de l'empereur forçaient les monastères, massacraient les prêtres, et violaient les religieuses sur les marches des autels.

Louis se rétablit bientôt, et quitta Rome avec les métropolitains qui l'avaient accompagné dans cette ville; Gonthier et Teutgaud retournèrent en France.

A son arrivée dans la métropole de son siège, l'archevêque de Cologne, méprisant les anathèmes du pape, célébra l'office divin en présence de son clergé et de ses fidèles; il consacra le saint chrême, administra la confirmation et ordonna des prêtres, enfin il accomplit tous les devoirs de l'épiscopat. Mais Teutgaud, succombant à une terreur su-

perstitieuse, s'abstint d'exercer aucune fonction sacerdotale. Lothaire lui-même se soumit bientôt aux ordres de la cour de Rome et se déclara contre Gonthier; il refusa d'entendre la messe célébrée par son métropolitain, de communiquer avec lui, et le déposséda de l'archevêché de Cologne pour le donner à Hugues, son cousin germain. Aussi le saint prélat s'écriait dans l'amertume de son cœur : « Bien fou l'homme » qui compte sur l'amitié des rois, quelque grands que soient » les services qu'il leur a rendus ! »

Outré de dépit contre le prince, Gonthier résolut de se venger; il envoya un de ses diacres dans la ville sainte pour traiter avec le pontife, et pour faire excommunier à son tour le monarque ingrat qui récompensait le dévouement par une lâche perfidie. Mais, redoutant l'issue de cette entreprise, il se décida à plaider lui-même sa cause; il emporta l'argent qui restait dans le trésor de l'église de Cologne et se rendit à Rome : Lothaire, instruit des projets et du départ de Gonthier, envoya aussitôt en Italie l'évêque Batolde pour assurer le saint-père qu'il se conformerait à ses décisions, lui offrant même d'aller en personne se justifier devant le tombeau de l'apôtre. A ses lettres était joint un acte de soumission des évêques de Lorraine.

Nicolas leur répondit en ces termes : « Vous affirmez que » vous êtes soumis à votre souverain pour obéir aux paroles » de l'apôtre Pierre, qui a dit : « Sois le sujet du prince, » parce qu'il est au-dessus de tous les mortels en ce monde. » » Mais vous paraissez oublier que nous avons le droit de » juger tous les hommes, comme vicaire du Christ; ainsi, » avant d'obéir aux rois, vous nous devez obéissance; et si

» nous déclarons un monarque coupable, vous devez le re-
 » pousser de votre communion jusqu'au jour où nous lui par-
 » donnons.

» Nous seuls avons le pouvoir de lier et de délier, d'ab-
 » soudre Néron ou de le condamner; et les chrétiens ne peu-
 » vent, sous peine d'excommunication, exécuter d'autre ju-
 » gement que le nôtre, qui seul est infailible. Les peuples ne
 » sont pas les juges de leurs princes; ils doivent obéir sans
 » murmures aux ordres les plus iniques; ils doivent courber
 » le front sous les châtimens qu'il plaît aux rois de leur infli-
 » ger : car un souverain peut violer les lois fondamentales de
 » l'état et s'emparer des richesses des citoyens, soit par des
 » impôts, soit par des confiscations; il peut même disposer de
 » leur vie, sans qu'un seul de ses sujets ait le droit de lui
 » adresser de simples remontrances. Mais si nous déclarons
 » un roi hérétique et sacrilège, si nous le chassons de l'É-
 » glise, les clercs et les laïques, quel que soit leur rang, sont
 » relevés de leurs sermens de fidélité et doivent se révolter
 » contre sa puissance... » Telle était la politique exécrationnelle
 » prêchée par le pontife Nicolas!

Un des plus habiles commentateurs de Tacite, indigné de
 l'excès d'arrogance de la cour de Rome, réfute toutes les
 maximes du saint-père et termine par ce raisonnement :
 « Lorsque les hommes ont consenti à reconnaître l'autorité
 » des rois par des sermens de fidélité, ils espéraient trouver
 » dans la monarchie un gage assuré de protection et de pro-
 » spérité. Mais lorsqu'ils ont reconnu que les souverains man-
 » quaient à leur mission, devenaient parjures, ne respectaient
 » pas les droits de la nation, ils sont rentrés alors dans l'exer-

» cice de leurs libertés, et ils ont puni les rois, qui étaient
 » devenus de véritables oppresseurs!... »

Arsène, évêque d'Orta, fut chargé de porter les lettres du
 pape à Lothaire : le pontife le menaçait, s'il ne répudiait à
 l'instant même la princesse Waldrade, de convoquer un con-
 cile pour prononcer sur lui la sentence d'excommunication.
 Nicolas, en même temps, écrivait à Charles le Chauve pour
 l'exciter contre le roi de Lorraine : « Vous dites, seigneur,
 » que vous avez engagé Lothaire à se soumettre à nos déci-
 » sions, et qu'il vous a répondu qu'il allait se rendre à Rome
 » afin de s'en rapporter à notre jugement sur son mariage.
 » Mais ne savez-vous pas que déjà il nous avait informé lui-
 » même de ce dessein par des ambassadeurs, et que nous lui
 » avions défendu de se présenter devant nous dans l'état de
 » péché où il se trouve? Nous avons attendu assez longtemps
 » sa conversion, en différant jusqu'à ce jour de l'anéantir sous
 » nos anathèmes, pour éviter les guerres et l'effusion du
 » sang. Cependant une plus longue patience nous rendrait
 » criminel aux yeux du Christ, et nous vous ordonnons au
 » nom de la religion d'envahir ses états, de brûler ses villes
 » et de massacrer ses peuples, que nous rendons respon-
 » sables de la résistance de leur prince maudit. »

Le légat, arrivé à Francfort au mois de février 865, fut
 reçu avec de grands honneurs par le roi Louis; il se rendit
 ensuite à Gondreville, auprès de Lothaire, et de son autorité
 privée il convoqua les évêques du royaume. Arsène déclara au
 monarque, en plein synode, qu'il avait à choisir entre la
 reine Thietberge et l'excommunication du pape. Par fai-
 blesse et par superstition, le roi de Lorraine promit de se

réconcilier avec sa femme : l'incestueuse Thietberge fût alors rappelée à la cour, et douze comtes jurèrent au nom de leur souverain qu'ils la regarderaient comme la reine légitime.

Waldrade fut chassée du royaume et condamnée à se rendre à Rome pour obtenir du pontife l'absolution de ses fautes. Ensuite le légat publia une quatrième excommunication contre l'épouse adultère de Boson, et il se fit mettre en possession de la terre de Vandœuvre, que l'empereur Louis le Débonnaire avait autrefois donnée à l'Église romaine et dont le comte Guy s'était emparé dans la dernière guerre.

Arsène partit enfin pour l'Italie, accompagné de Waldrade ; dans sa route, il fut rejoint par la comtesse Ingeltrude, qui venait se jeter à ses pieds et lui demander l'absolution. Le légat ne put résister aux charmes de la belle excommuniée ; il consentit à la réconcilier avec l'Église, et l'acte d'absolution fut remis à l'épouse adultère dans une audience secrète ! elle fit même la promesse de rejoindre Arsène à Augsbourg et de l'accompagner en Italie ; mais sous prétexte de se rendre chez un de ses parents pour prendre ses équipages et ses chevaux afin de continuer commodément son voyage, elle abandonna le légat, et rentra en France pour rejoindre un de ses amants à la cour de Charles le Chauve. Furieux d'avoir été dupe d'une femme artificieuse, le prêtre exhala sa rage dans des lettres qu'il écrivit aux prélats de la Gaule et de la Germanie, leur enjoignant, au nom du pape, de ne point recevoir cette adultère dans leurs diocèses, et de n'avoir point égard à l'acte d'absolution qu'elle avait obtenu par des moyens criminels.

De son côté, Waldrade imita l'exemple de la belle Ingeltrude ; elle feignit d'éprouver une violente passion pour Arsène, lui arracha un décret d'absolution, et partit la nuit même où elle devait remplir une promesse qu'elle lui avait faite pour prix de sa complaisance. Tel fut le succès de l'ambassade du saint-père.

Nicolas se disposa ensuite à envoyer des légats en Orient ; mais au moment de leur départ, Michel, protospathaire de l'empereur, entra en Italie, chargé de remettre au pontife une lettre de son maître dans laquelle ce prince menaçait de châtier le saint-siège si on ne révoquait immédiatement les anathèmes lancés contre Photius.

Ces dispositions hostiles changèrent les idées du saint-père ; il résolut alors de ne point envoyer de légation à Constantinople, et donna seulement à l'officier Michel une réponse conçue en ces termes : « Sachez, prince, que les vicaires de » Jésus-Christ sont au-dessus du jugement des mortels, et que » les souverains les plus puissants n'ont pas le droit de punir » les crimes des papes, quelque énormes qu'ils soient. Votre » pensée doit être occupée des efforts qu'ils accomplissent » pour la correction de l'Église, sans s'inquiéter de leurs » actions ; car si criminelles et si scandaleuses que soient les » débauches des pontifes, vous devez leur obéir, parce qu'ils » sont assis sur la chaire de saint Pierre : et Jésus-Christ lui-même, tout en condamnant les excès des scribes et des » pharisiens, n'a-t-il pas ordonné de leur obéir, parce qu'ils » étaient les interprètes de la loi de Moïse ?

» Vous prétendez que depuis le sixième concile aucun » pape n'a reçu de votre cour l'honneur que vous nous avez

» fait en nous adressant une lettre; cette réflexion est à la
 » honte de vos prédécesseurs et à la gloire des nôtres; car
 » depuis cette époque l'Église grecque a été continuelle-
 » ment infectée d'hérésies. Les chefs de l'empire étant héré-
 » tiques, nous devons les repousser de notre communion
 » avec horreur, et les poursuivre de nos anathèmes sur la
 » terre et dans le ciel; nous devons, pour ramener la con-
 » corde parmi les chrétiens, employer le secours du bras des
 » nations étrangères, afin de renverser la puissance odieuse
 » des empereurs d'Orient. Cette conduite que vous appelez
 » infâme était la seule qui fût digne du saint-siège.

» Vous traitez la langue latine de langue barbare, parce
 » que vous ne l'entendez pas; et cependant vous avez la pré-
 » tention de vous faire appeler empereur des Romains, et de
 » vous déclarer l'héritier des anciens césars, le chef suprême
 » de l'état et de l'Église.

» Au mépris des canons, et en abusant d'une autorité usur-
 » pée, vous convoquez une assemblée de laïques pour juger
 » un évêque et pour être les spectateurs de son opprobre.
 » Vous renversez toutes les règles de la justice, vous sou-
 » mettez le supérieur au jugement des inférieurs, vous lui
 » donnez des juges séduits par votre or, et vous choisissez
 » son accusateur même pour lui succéder sur le siège épi-
 » scopal.

» Nous avons regardé avec pitié cet abominable conci-
 » liabule que vous nommez concile, et que dans votre orgueil-
 » leuse démençe vous égalez au synode œcuménique de Nicée;
 » nous déclarons, en vertu des privilèges de notre Église,
 » que cette assemblée est sacrilège, impure et abominable.

» Cessez donc de vous élever contre nos droits, et obéissez à
 » nos ordres, ou bien nous élèverons à notre tour notre puis-
 » sance contre la vôtre, et nous dirons aux nations: Peuples,
 » cessez de courber la tête sous des maîtres orgueilleux; ren-
 » versez ces souverains impies, ces rois sacrilèges qui se sont
 » arrogé le droit de commander aux hommes et de ravir la
 » liberté de leurs frères.

» Redoutez donc notre colère et les foudres de notre ven-
 » geance; car Jésus-Christ nous a nommés de sa bouche les
 » juges absolus de tous les hommes, et les rois mêmes sont
 » soumis à notre autorité. La puissance de l'Église a été con-
 » sacrée avant votre règne, et elle subsistera après vous.
 » N'espérez pas nous épouvanter par vos menaces de ruiner
 » nos villes et nos champs: vos armes seront impuissantes,
 » et vos troupes s'enfuiront devant les troupes de nos alliés.

» Empereur lâche et fanfaron, avant d'entreprendre la
 » conquête de l'Italie, chassez donc les infidèles qui ont ra-
 » vagé la Sicile et la Grèce, et qui ont brûlé les faubourgs de
 » Constantinople, votre capitale! Ne menacez donc plus les
 » chrétiens qui vous appellent hérétique, si vous ne voulez
 » imiter les Juifs, qui délivraient Barabbas et mettaient à mort
 » Jésus-Christ.»

Après le départ de Michel, protospathaire de l'empereur
 d'Orient, Nicolas prononça de nouveau une sentence d'excom-
 munication contre Waldrade, qui était retournée à la cour de
 Lothaire; il l'accusa même d'avoir voulu empoisonner la
 reine Thietberge; il ordonna à tous les prélats de France et
 de Germanie de publier dans leurs diocèses l'anathème pro-
 noncé contre elle, et de la chasser des églises.

Aventius, évêque de Metz, écrivit aussitôt à Rome pour justifier Lothaire; il terminait ainsi sa lettre : « Depuis le » départ de votre légat, le roi n'a point eu de relations cri- » minelles avec Waldrade; il lui a même signifié qu'elle eût à » obéir à vos ordres, sous peine de se voir enfermée dans » un monastère. Au contraire, il traite la reine Thietberge » avec bonté; elle assiste avec lui aux offices divins, elle par- » tage sa table et sa couche; et sa condescendance pour la » princesse a été jusqu'à permettre que son frère, le diacre » Hubert, fût rappelé à la cour. Enfin dans toutes les conver- » sations particulières que j'ai avec le prince, je ne découvre » qu'une parfaite soumission à vos conseils et à votre auto- » rité. » Cette lettre du prélat de Metz ne renfermait que des mensonges; car Thietberge, constamment maltraitée par Lothaire, fut bientôt obligée de se rendre à Rome pour demander elle-même la dissolution de son mariage.

La même année, Bogoris, prince bulgare, nouvellement converti à la foi chrétienne, envoya son fils et quelques seigneurs en Italie pour offrir de riches présents à Saint-Pierre. Les députés du monarque devaient en même temps consulter le pape sur des questions religieuses, et lui demander des évêques et des prêtres. Cette ambassade des Bulgares causa une grande joie au saint-père, qui voyait son autorité s'étendre sur de nouveaux peuples.

Par ses ordres, Paul, évêque de Populanie, en Toscane, et Formose, évêque de Porto, quittèrent l'Italie pour se rendre auprès de Bogoris et lui porter sa réponse. L'épître du pape contient cent six articles puisés dans les lois romaines et dans les Institutes de Justinien. Nicolas professe dans cet

écrit une singulière morale : « Vous nous instruisez, dit-il » au roi bulgare, que vous avez fait baptiser vos sujets sans » leur consentement, et que vous vous êtes exposé à une ré- » volte si violente, que vous avez couru risque de la vie. Je » vous glorifie d'avoir maintenu votre autorité en faisant mas- » sacrer ces brebis égarées qui refusaient d'entrer dans le » bercail; et non-seulement vous n'avez point péché en mon- » trant une sainte rigueur, mais encore je vous félicite d'a- » voir ouvert le royaume des cieux aux peuples soumis à » votre domination. Un roi ne doit pas craindre de comman- » der des massacres lorsqu'ils peuvent retenir ses sujets dans » l'obéissance, ou les soumettre à la foi du Christ; et Dieu » pour ces meurtres le récompensera en ce monde et dans la » vie éternelle. »

Infâme politique, qui change une religion sublime en fanatisme aveugle, et qui suffirait pour faire prendre en exécration tous les prêtres et tous les rois de la terre! La religion doit être un lien d'union fraternelle entre les hommes, et non point un prétexte qui serve aux tyrans à légitimer leurs cruautés et leurs brigandages! Non, les pontifes et les monarques n'ont pas le droit de contraindre les peuples à embrasser une croyance; et les nations soumises à leur autorité ne peuvent pas être dépouillées du plus beau, du plus admirable des droits de l'homme, celui de rendre à la Divinité le culte qu'il croit le plus convenable. Le savant Barbeyrac exprime ainsi cette opinion : « Un homme ne peut jamais » donner à un autre homme un pouvoir arbitraire sur sa » pensée et sur sa vie, dont l'empire appartient à Dieu seul; » et les efforts de la violence n'aboutissent qu'à faire des hy-